

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTIONS : VENTES, LOCATIONS ET LOCAUX COMMERCIAUX - GESTION IMMOBILIERE

Tarifs applicables au 1^{er} Janvier 2025 - TVA en vigueur au taux de 20,00 % incluse

TRANSACTION VENTE (* à l'exception des caves, remises, greniers, parkings et box)

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : 5 000 € TTC d'honoraires forfaitaires

Pour un prix de vente compris entre : 1°) 50 001 € et 100 000 € : 10,00 % TTC du prix de vente - 2°) 100 001 € et 200 000 € : 12 000 € TTC d'honoraires forfaitaires - 3°) 200 001 € et 400 000 € : 6 % TTC du prix de vente - 400 001 € et 1 000 000 € : 5 % TTC du prix de vente - Pour un prix de vente supérieur à 1 000 000 € : 4 % TTC du prix de vente

TRANSACTION VENTE de caves, remises, greniers, parkings et box

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 10 000 € : 1 000 € TTC d'honoraires forfaitaires - Pour un prix de vente compris entre 10 001 € et 30 000 € : 3 000 € TTC d'honoraires forfaitaires. - Pour un prix de vente supérieur à 30 001 € : 10,00 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. La remise d'une note vous sera communiquée.

-> **Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur) sauf pour une succession (honoraires charge acquéreur)**

Avis de valeur écrit

Appartements et maisons : 300,00 € TTC - Hôtel particulier : 600,00 € TTC -

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

1°) Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : 1 mois de loyer / offert pour tout mandat de gestion confié

2°) Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 12 TTC par m² de surface habitable en zone très tendue - 10 € TTC par m² de surface habitable en zone tendue - 8 € TTC par m² de surface habitable en zone non tendue.

Honoraires à la charge du locataire : 12 TTC par m² de surface habitable en zone très tendue - 10 € TTC par m² de surface habitable en zone tendue - 8 € TTC par m² de surface habitable en zone non tendue.

3°) Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée et/ou sortie) :

Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable - Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable

LOCATION À USAGE D'HABITATION SECONDAIRE (ou bail dérogatoire, bail civil etc.)

Part bailleur : 1 mois de loyer charges comprises - Part locataire : 1 mois de loyer charges comprises

GESTION LOCATIVE

Honoraires forfaitaires : 6 % TTC des sommes encaissées (détail de nos prestations sur notre brochure)

*à l'exception des parkings, box et remises ; pour ces derniers = honoraires forfaitaires de 20 € TTC / mois